



Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de la Canche



2012

Edito du Président :

Une première année de mise en œuvre !



Le SAGE a été approuvé le 3 octobre 2011 par arrêté préfectoral. Cette date met donc fin à la période d'élaboration et enclenche la mise en œuvre des actions pour atteindre les objectifs définis dans ce document. La Commission Locale de l'Eau reste le lieu où la concertation doit être menée entre tous les acteurs de l'eau pour envisager ensemble les modalités de la mise en œuvre. La CLE reste également l'animateur pour l'ensemble des démarches en promouvant la vision à l'échelle du bassin versant et la cohérence entre les actions. Dans ce sens, le Symcéa reste le partenaire essentiel pour assurer la mobilisation des moyens et le secrétariat général de l'animation.

Ce document a pour objectif de vous présenter une synthèse des actions et démarches réalisées par la CLE en 2012. L'action a été concentrée sur l'inventaire complémentaire des zones humides comme le stipulait l'arrêté d'approbation. Grâce à la participation des communes concernées, nous avons abouti à des propositions validées par la CLE. Ces conclusions devront néanmoins être soumises à enquête publique.

Cette étape achevée, la CLE va pouvoir enclencher de nouvelles actions concrètes en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il est vrai que le chantier est vaste et très diversifié : amélioration du traitement des eaux domestiques, prévention et réduction des pollutions diffuses, prévention du risque d'inondation par les crues et ruissellements, restauration hydromorphologique des cours d'eau.... Le rôle de la CLE est de porter la mise en œuvre du SAGE mais la mobilisation de tous est essentielle pour avancer. Il s'agit donc de construire un réel partenariat entre les maîtres d'ouvrage compétents et la CLE.

Enfin, le 6 décembre 2012, le mandat de la CLE s'est achevé. Le Préfet va procéder à une nouvelle consultation pour mettre en place une nouvelle assemblée pour la période 2013-2018.

Sommaire

La commission Milieux Aquatiques

- o Inventaire complémentaire des zones humides

La commission Qualité – Risques inondations

- o La rédaction des troncs communs pour les règlements des services publics d'assainissement
- o Etat des lieux «Assainissement collectif et non collectif»
- o L'évaluation de l'efficacité des fascines
- o Les journées de sensibilisation pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaire (Hesdin – Berck)

La commission Littoral

- o Validation du dossier préalable du Contrat de Baie

Un premier tableau de bord pour le suivi de l'avancement du SAGE de la Canche

Les avis émis par la CLE dans le cadre des dossiers d'autorisation loi Eau et Installations Classées

Les perspectives 2013

- o Nouveau mandat de la CLE et sa composition
- o Enquête publique pour l'inventaire complémentaire
- o Définition des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif

La commission Milieux Aquatiques

Inventaire complémentaire des zones humides

Contexte : Répondre aux prescriptions de l'arrêté du 3 octobre 2011

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche a été approuvé par arrêté préfectoral le 3 octobre 2011. Suite à l'avis de la Commission d'Enquête, Monsieur le Préfet, dans le cadre de l'article 2 de l'arrêté, demande à la CLE de procéder à des compléments de l'inventaire des zones humides, dont la cartographie est présente à l'annexe 2 du règlement.

« Article 2 (Arrêté préfectoral du 3 octobre 2011) :

A compter de la signature du présent arrêté, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Canche dispose d'un délai de douze mois, reconductible une fois, pour:

- fournir un nouvel inventaire des zones humides sur les communes de Merlimont, Beaurainville et Brimeux ;
- conforter sa première expertise sur la commune de Cucq, de préférence, par des études pédologiques, dans les prairies où les plantes hygrophiles sont absentes pour des raisons d'exploitations agricoles ou l'apport de remblai (8 zones dont la commune de Cucq a demandé le retrait) ;
- procéder à l'inventaire des zones humides dunaires sur les communes de Cucq, Merlimont, et du Touquet à l'est du golf. »

Les étapes de la concertation pilotée par la CLE

Actions	Pilotage/Date
Discussion sur la méthode – Demande de participation des communes concernées	Commission Milieux Aquatiques du 30 août 2011
Validation par étape de l'inventaire complémentaire	Commission permanente du 28 juin et du 28 août 2012
Validation de la CLE et transmission du rapport et de la délibération au Préfet	15 octobre 2012

Monsieur le Préfet par courrier du 28 décembre 2012 demande à la CLE de valider les résultats complets des inventaires complémentaires des 5 communes concernées et notamment Merlimont, ainsi que de réaliser une enquête publique sur l'ensemble du territoire du bassin versant de la Canche car la modification de la surface de zone humide proposée sur la basse vallée de la Canche, constitue une modification substantielle du SAGE.

Résultats présentés et objet de la délibération présentée et validée le 15 octobre 2012

Brimeux et Beaurainville :

Dans ce sens, la CLE a décidé :

- D'inclure les secteurs initialement « pastillés » sur la commune de Brimeux ;
- De ne pas modifier le périmètre de l'inventaire des zones humides du bassin versant sur la commune de Beaurainville.

La commune de Brimeux a approuvé cette proposition dans sa délibération du 13 février 2012. La commune de Beaurainville a également approuvé cette proposition par décision au Conseil Municipal le 12 septembre 2012.

Rapport d'activité de la Commission Locale de l'Eau de la Canche >>>> 2012

La commission Milieux Aquatiques

Merlimont :

Compte-tenu de ces éléments et des discussions reprises aux compte-rendus des séances de la commission Milieux Aquatiques et des réunions de la Commission Permanente, la Commission Permanente propose de compléter à hauteur de 1 034 hectares, l'inventaire initial des zones humides du SAGE (451 hectares) correspondant aux zones à dominante humide du SDAGE classées en zones A ou NA du PLU (zones naturelles ou agricoles). La Commission Permanente réaffirme que les 29 hectares qui ne sont pas intégrés à la cartographie du SAGE, restent néanmoins comme suspectés humides par le SDAGE et donc soumis à la nomenclature Eau reprise en Code de l'Environnement pour les aménagements qui pourraient les concerner. La commune de Merlimont a approuvé les propositions de la CLE pour le nouvel inventaire des zones humides, lors de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2012.



Cucq :

La Commission Permanente propose de prendre en compte au sein de la cartographie de l'inventaire des zones humides du SAGE, les résultats de cette expertise en pointant par des figurés, les zones ayant été prospectées. En effet, compte-tenu de l'échelle d'inventaire du SAGE (1/25 000°), il n'est pas possible d'intégrer directement les résultats de cette expertise à l'échelle parcellaire. Il est donc proposé de ne pas modifier la carte 13 de l'annexe 2 du règlement mais de faire apparaître sur cette planche 13, des figurés indiquant que les secteurs ont fait l'objet d'expertises pédologiques. Il est également proposé d'annexer la cartographie et le rapport de ces expertises (à l'échelle des relevés) au règlement du SAGE.

Inventaire des zones humides dunaires :

Les différents organismes compétents ont été interrogés pour recueillir les données existantes dans ce domaine. Une analyse des données Habitat du site 08 « Dunes de la Plaine Maritime Picarde (DREAL/CBNBL) a été réalisée et présentée lors de la Commission Permanente du 28 juin 2012.

Les mêmes organismes ont été ensuite consultés pour dernière vérification. Les membres de la Commission Permanente et les organismes compétents constatent que ces espaces de grande richesse patrimoniale correspondent souvent à des micro-zones dont la localisation peut varier selon les périodes et les conditions. D'autre part, la cartographie des zones humides du SAGE comportait déjà des espaces correspondant à ces zones humides dunaires. La Commission Permanente propose de distinguer au sein de la cartographie des zones humides, les zones humides dunaires correspondant à la donnée Habitat du site 08 « Dunes de la Plaine Maritime Picarde » et d'accompagner celle-ci par une note précisant les particularités de ces espaces.



La note proposée est la suivante : « La cartographie des zones humides dunaires s'appuie sur l'inventaire des zones humides arrières dunaires correspondant aux données Habitat du site 08 « Dunes de la Plaine Maritime Picarde (DREAL/CBNBL). Compte-tenu de l'échelle utilisée pour l'élaboration du SAGE (1/25 000°) et du caractère évolutif de ces habitats (données de l'année 2006), cette cartographie est un premier élément de connaissance qui peut être précisé grâce une échelle adaptée et selon l'année considérée. »

La commission Qualité - Risques inondations

Travail collectif avec les structures organisatrices de l'assainissement collectif et non-collectif

- Rédaction des troncs communs des services publics d'assainissement collectif, non-collectif et pluvial :

Grâce à la participation des élus et techniciens des structures organisatrices du bassin versant, la commission Qualité a piloté une démarche collective pour l'écriture d'un tronc commun pour les services publics d'assainissement. Il s'agissait de réfléchir ensemble pour envisager toutes les modalités de ces activités. Le point a été fait lors du comité de pilotage du 24 septembre 2012. La prochaine étape s'oriente vers la recherche des partenaires scientifiques et des financements. La commune de Fressin est pressentie pour son bassin versant de 50 ha. et leur transcription dans un document de référence et de communication envers les usagers.



Réunions pour le tronc commun assainissement collectif (débuté en 2011)	3 réunions : 19 janvier ; 20 février ; 27 mars
Réunions pour le tronc commun assainissement pluvial	4 réunions : 19 avril ; 18 mai ; 14 juin ; 11 juillet
Réunions pour le tronc commun assainissement non collectif (finalisé début 2013)	3 réunions : 28 septembre ; 23 octobre ; 22 novembre

- Etat des lieux «Assainissement collectif et non collectif et pluvial»

Afin d'avoir un état le plus complet possible de la situation du bassin versant de la Canche au regard de l'assainissement collectif, non collectif et pluvial, la Commission Qualité/Inondation, sollicite les autorités organisatrices (communes, syndicat d'assainissement, ...) sous la forme d'un questionnaire.

Ces questionnaires envoyés tous les ans permettent, après traitement, de suivre l'avancement structure par structure de ces problématiques sur leurs territoires d'intervention.

Ces enquêtes permettent aussi de renseigner les indicateurs du tableau bord du SAGE de la Canche relatifs à l'assainissement.

La commission Qualité - Risques inondations

- Evaluation de l'efficacité des fascines pour la maîtrise du ruissellement et de l'érosion des sols : action en partenariat avec le Symcéa

En 2010, la commission Qualité et le Symcéa ont encadré un stage relatif à une première approche pour l'évaluation de l'efficacité des fascines pour maîtriser les ruissellements et l'érosion des sols. Il s'agit pour le Symcéa dans le cadre de la mission d'animation auprès des communautés de communes membres et de la CLE dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, de se doter d'une référence scientifique pour mieux évaluer l'impact des aménagements légers réalisés sur le stockage des sédiments et les pollutions diffuses. La proposition issues du stage est de sélectionner un bassin versant d'une surface réduite et non équipé, pour faire un diagnostic approfondi des conditions physiques (pédologie, hydrologie, climat,...) et agronomiques avec enquête auprès des agriculteurs, et de conduire cette observation sur 2 années grâce également à l'équipement de l'exutoire d'un débitmètre et turbidimètre. Un pluviomètre serait également installé sur le bassin versant. La 3ème année serait consacrée à l'équipement du bassin versant avec une observation conduite sur 8 années.



Les axes de recherche seront les suivants :

- Comparer les données obtenues par le matériel de mesures à l'exutoire des bassins versants étudiés avec les données de débits obtenues par modélisation et par des calculs hydrauliques ;
- Comprendre les phénomènes d'érosion établis sur deux sites pilotes ou 2 bassins versants dont la superficie est comprise entre 50 et 150 hectares ;
- Quantifier la quantité de terre ou limons retenue par les ouvrages ;
- Caractériser l'influence des aménagements sur la débimétrie à l'exutoire du bassin versant ;
- Caractériser la turbidimétrie à l'exutoire du bassin versant.

Le point a été fait lors du comité de pilotage du 24 septembre 2012. La prochaine étape s'oriente vers la recherche des partenaires scientifiques et des financements. La commune de Fressin est pressentie pour son bassin versant de 50 ha.

La commission Qualité - Risques inondations

- Sensibilisation des collectivités du bassin versant à la réduction des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics

Le Symcéa et la commission Qualité ont permis l'organisation de 2 journées dédiées à la sensibilisation des élus et services des collectivités pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en zone non agricole. Dans ce sens, l'action des communes du bassin versant (et proches) a été mise en évidence.

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en zone non agricole 31 mai 2012 à Berck sur Mer	Interventions : - Jean-Charles Bruyelle : le contexte du SAGE de la Canche - Sylvie Barois de la FREDON : Contexte réglementaire lié à l'utilisation des produits phytosanitaires, risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, plan de désherbage - Philippe Bourdrez de l'Agence de l'Eau : La charte d'entretien des espaces publics - Rudy Pischiutta, association Chico Mendès : Vers une gestion différenciée des espaces publics - Retours d'expérience : Philippe Fourcroy, Maire d'Attin ; Alain Cornu, adjoint commune de Berck sur Mer Visite de terrain sur la commune de Berck
Vers le zéro phyto pour l'entretien des espaces publics de votre commune 5 juillet 2012 à Hesdin	Interventions : - Anne Petit du CFPPA Nord Pas de Calais : Comment obtenir la certification « Certiphyto » ? - Emilie Delattre, Symcéa : Le plan de desherbage, un premier outil vers un changement des pratiques d'entretien - David Maillard, aniamteur Leader Pays du Ternois et des 7 Vallées : le fond Leader, un financement possible - Bruno Vendeville, directeur-adjoint MDI du Montreuillois : Changement des pratiques de la MDI - Thierry Troffaes, DST d'Hesdin : Gestion des espaces publics de la ville d'Hesdin - Franck Bédouet, CPIE Val d'Authie : Zoom sur la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes Visite de terrain sur la commune d'Hesdin



La commission Littoral

Finalisation du dossier du Contrat de Baie et installation du Comité de Baie

Depuis 2010, la commission Littoral pilote la préfiguration du Contrat de Baie de Canche. Les enjeux sont principalement focalisés autour de la qualité des eaux à l'estuaire de la Canche notamment pour la baignade. La gestion du risque d'inondation, le fonctionnement hydro sédimentaire de l'estuaire ainsi que la préservation des milieux aquatiques sont également des objectifs majeurs pour ce contrat engageant les acteurs publics compétents, les usagers et l'administration. Le challenge est de réussir à améliorer significativement les choses dans les différents domaines ciblés dans le délai des 5 années de mise en œuvre du contrat (2013-2018). La commission littoral passe la main en 2013 au Comité de Baie, constituant une représentation large des élus, usagers et administrations concernées.



Actions		
Dossier préalable au contrat de baie de Canche	Elaboration du dossier préalable au contrat de baie de Canche, présentant l'état des lieux et le diagnostic, les enjeux, les objectifs, les axes d'actions et la proposition de composition du Comité de Baie	Finalisation Février 2012
	Consultation du dossier préalable au contrat de baie de Canche par les membres de la Commission Littoral	Mars 2012
	Validation du dossier préalable au contrat de baie de Canche par la Commission Littoral	2 Avril 2012
	Validation du dossier préalable au contrat de baie de Canche par la Commission Permanente pour les Milieux Naturels Aquatiques et la Planification du Comité de Bassin Artois Picardie	15 Mai 2012
Comité de Baie Dossier définitif	Validation du dossier préalable au contrat de baie de Canche par le Comité de Bassin Artois Picardie	29 Juin 2012
	Signature de l'arrêté préfectoral fixant la composition du comité de baie	22 Novembre 2012
	Elaboration du dossier définitif présentant le programme d'actions du contrat de baie de Canche	Juillet 2012 à Avril 2013

Un premier tableau de bord pour le suivi de l'avancement du SAGE de la Canche

Durant l'année 2010 et sous la conduite de la DREAL et de l'Agence de l'Eau, un travail collectif a été mené entre différents SAGE du bassin pour établir une grille de base d'indicateurs de suivi. Cette grille a été discutée à partir des indicateurs sélectionnés pour le SDAGE et de ceux renseignés par les SAGE notamment approuvés.

Ce travail a servi de base à la réflexion pour les indicateurs de la Canche. Un premier projet a été présenté à la CLE le 15 octobre 2012 et a été transmis au Préfet du Pas de Calais et au Comité de bassin.

Enjeu 1 - **Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine** : 4 indicateurs, 4 cartes

Enjeu 2 - **Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques** : 13 indicateurs, 11 cartes, 2 tableaux, 7 graphiques

Enjeu 3 - **Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains** : 4 indicateurs, 4 cartes

Enjeu 4 - **Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale** : 2 indicateurs, 2 cartes



Les avis émis par la CLE dans le cadre des dossiers d'autorisation loi Eau et Installations Classées

Depuis le 3 octobre 2011, la CLE est sollicitée dans le cadre des consultations administratives pour les dossiers loi sur L'Eau (L214-1 du code de l'environnement) ainsi que pour les dossiers ICPE (L512-1 et L515-8 du code de l'environnement).

Intitulé de l'opération	Commune/Pétitionnaire	Nature du document	Rubrique concernée	Date de réception	Commentaires et avis
Ecoplage	Merlimont/CCMTO	Avis dans le cadre du dossier d'autorisation		16/03/2012	Réponse de la CLE du 6/04/2012 : projet hors SAGE/ attention aux impacts du chantier
Elevage avicole – Airon Notre Dame	GAEC La Garenne	Consultation en autorisation/ Installation classée	2111-1 ; 1412-2 ; 2910 ; 2160 ; 2001-1 ; 2101-3 ; 1432 ; 1434 ;1430 ;	6/09/2012	Avis de la CLE du 18/10/2012 ; non-conformité avec la R11 du règlement (eaux pluviales)
Elevage de 210 vaches laitières et épandage à Valhuon	GAEC du Village	Installations classées/ Procédure d'autorisation Avis demandé sous 45 jours		11/10/2012	Avis favorable du 9/11/2012 avec remarque (hors bassin Canche) sur la gestion du pluvial
Restauration des milieux aquatiques des étangs et marais à Contes	Fédération départementale du Pas de Calais pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	Autorisation/ Avis demandé sous 45 jours		17/10/2012	Avis favorable du 30/11/2012 avec remarques relatives à la pollution par rejets d'eaux usées sur le site et nécessaires précautions à prendre lors du chantier

Perspectives 2013 : Une nouvelle CLE pour le bassin de la Canche !

Suite à la fin du mandat de la CLE le 6 décembre 2012, une nouvelle proposition de composition a été transmise au Préfet par les membres du bureau en place. Cette proposition a été jugée conforme au Code de l'Environnement par les services de la DDTM qui ont donné leur accord pour procéder à la nomination des membres. Dans ce sens, une notification a été faite aux collectivités et structures du projet pour désignation de leurs représentants.

La prochaine CLE de la Canche sera composée de 57 membres :

Collège des collectivités :
Deux représentants du Conseil Régional Nord Pas de Calais
Deux représentants du Conseil Général du Pas de Calais
Un représentant de la Communauté de Communes des Vertes collines du Saint Polois
Un représentant de la Communauté de Communes de la Région de Frévent
Un représentant de la Communauté de Communes du Canton d'Hucquelliers et environs
Un représentant de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale
Un représentant de la Communauté de Communes du Montreuillois
Un représentant de la Communauté de Communes des deux sources
Un représentant de la Communauté de Communes de Fruges et environs
Un représentant du Syndicat Mixte du Pays du Montreuillois
Un représentant du Syndicat Mixte du Pays du Ternois
Un représentant du Symcêa (Syndicat Mixte de la Canche et affluents)
Un représentant du Syndicat Mixte du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale
15 représentants nommés par l'association des Maires du Pas de Calais
Total collège des collectivités : 30
Collège des usagers :
Deux représentants de la Chambre d'Agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais
Un représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord-Pas-de-Calais
Un représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas de Calais
Un représentant du Comité Régional de la Propriété forestière Nord Pas de Calais Picardie
Un représentant de la Fédération Nord Nature Environnement
Un représentant du groupement de défense de l'environnement de l'arrondissement de Montreuil sur Mer
Un représentant de l'association pour la sauvegarde et la valorisation des moulins
Un représentant de la fédération départementale des chasseurs du Pas de Calais
Un représentant du Comité Départemental de Canoë-kayak du Pas de Calais
Un représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels Nord Pas de Calais
Un représentant de l'Agence de développement des 7 Vallées
Un représentant de l'association Consommation, Logement et Cadre de vie du Pas de Calais
Un représentant des associations syndicales autorisées de la basse vallée de la Canche
Un représentant de l'association syndicale autorisée de drainage Canche Authie
Un représentant de la Société VEOLIA
Total collège des usagers : 16
Collège des administrations :
Monsieur le Préfet coordonnateur de Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant
Monsieur le Préfet du Pas de Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur de la Délégation Manche-Mer du Nord du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord Pas de Calais, délégué de Bassin Artois-Picardie, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas de Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, ou son représentant
Monsieur le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant
Monsieur le Directeur du Centre de l'IFREMER de Boulogne sur Mer, ou son représentant
Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie du Pas de Calais, ou son représentant
Monsieur le Directeur ou son représentant du Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
Total collège des usagers : 11

Les autres chantiers de la CLE en 2013 :

- Installation de la nouvelle CLE et de ses commissions ;
- Validation et enquête publique pour l'inventaire complémentaire des zones humides ;
- Définition et délimitation des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non-collectif ;
- Mise à jour du tableau de bord
- Travail collectif sur la compatibilité du SAGE de la Canche et des documents d'urbanisme

Secrétariat administratif et technique de la Commission Locale de l'Eau de la Canche



**19 Place d'Armes
62140 Hesdin
03 21 06 24 89 - contact@symcea.fr**

**Toutes les infos sur
www.sage.de.la.canche.fr**